



**Annule et remplace la précédente publication**

# **CHAMPIONNAT ET COUPE**

## **FÉMININES SÉNIORS**

### **REGLEMENT**

***Saison 2018 / 2019***

#### **1 - Article 73 des Règlements Généraux de la FFF**

Les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en séniors dans les compétitions de Ligue **et de District** sur décision des Comités de **Direction des Ligues** et dans la limite de trois joueuses U16F et trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match.

Le Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie a décidé lors de la réunion du 12 septembre 2017 de laisser la liberté aux Comités Directeurs des Districts de conditionner la pratique des joueuses U16F et U17F **en compétition sénior District uniquement** en respectant l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Comité Directeur du District des Hautes-Pyrénées lors de la réunion du 19 octobre 2017 autorise les joueuses U16F et U17F à pratiquer en séniors, **dans la limite de trois joueuses U16 et trois joueuses U17 pouvant figurer sur la feuille de match** dans le respect de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

#### **2 – Organisation de la Coupe et du Championnat**

- ✚ Le règlement des Coupes et Championnats séniors (masculin) s'applique à ces compétitions féminines.
- ✚ Cette compétition est mixte à 8 ou à 11.
- ✚ Les équipes s'engagent à 8 ou à 11 au début de la compétition.
- ✚ Les lois du jeu sont celles en vigueur pour chaque compétition (8 contre 8 ou 11 contre 11).
- ✚ Chaque club recevant adaptera son terrain (traçage) en fonction de la composition de l'équipe visiteuse et assurera l'arbitrage de la rencontre.
- ✚ Dans le cas de rencontre opposant des équipes à 8 contre 11 (engagement début de saison) la rencontre se disputera à 8 contre 8.
- ✚ Si une équipe engagée à 8 veut jouer à 11 elle doit **prévenir le club adverse 8 jours avant la rencontre et avoir l'accord du club adverse** (traçage terrain).
- ✚ Les **modifications de rencontres** se feront sur **FOOTCLUBS (15 jours avant la rencontre)**.
- ✚ Il sera utilisé la FMI avec le respect de toutes les consignes qui en découlent pour une utilisation optimale.
- ✚ **Onze joueuses** peuvent figurer sur la feuille de match pour les rencontres à 8 contre 8.

### **3 – Nombre minimum de joueuses**

- ✚ Un match de football à 11 ne peut débuter et se dérouler si un minimum de 8 joueuses n’y participe pas.
- ✚ Pour les rencontres à 8 contre 8, il faut un minimum de 7 joueuses pour que le match débute et se déroule.

### **4 - Accession**

Seules les équipes à 11 pourront accéder au championnat de Ligue.

Cette montée sera définie par la Ligue d’Occitanie.

### **5 – Coupe de Bigorre**

*Toutes les équipes engagées en championnat de Ligue et de District participeront à la Coupe de Bigorre.*

**La Coupe de Bigorre se jouera à 11.**

Robert ISAC

***Règlement approuvé lors du Comité Directeur du 29 août 2018.***